

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant m'a posé une question directe, et, je le sais, suivant sa coutume, il me laissera y répondre aussi directement. J'ai dit à ce moment-là que nous appuierions un gouvernement disposant d'une majorité écrasante qui désire s'acquitter du mandat qu'il avait reçu du peuple. Je n'ai pas dit que nous croyions qu'aucune forme de clôture ne devrait exister, mais j'ai dit... (*Exclamations*)

M. Winkler: Prenez la tangente!

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, on pourrait certainement me laisser parler; j'ai écouté les honorables députés d'en face. J'ai dit que nous ne ferions pas d'obstruction à un gouvernement disposant d'un mandat évident, en vue duquel on s'était deux fois adressé au peuple. J'ai dit au très honorable représentant que nous avons à deux reprises demandé aux Canadiens de nous accorder un mandat en vue de l'adoption d'un drapeau canadien distinctif, et je prétends que ce mandat devrait lui aussi être respecté.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, cette question se résume à la vague éjaculation ordinaire, qui n'a aucun sens ni raison et qui ne s'appuie sur aucun fait. De fait, j'ai cité des propos de l'honorable député a prononcés hier, et il s'est esquivé. J'ai signalé qu'il avait dit que, sans l'Union Jack il y aurait dissension au Canada.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, j'ai nié cette déclaration hier; un article du Règlement de la Chambre stipule que lorsqu'un honorable député cite un compte rendu d'un journal qui n'est pas textuel et entre guillemets, et qu'un honorable député déclare que ce n'est pas exactement ce qu'il a dit, alors il faut accepter sa parole. J'ai fait certaines déclarations dans la province de Québec, mais les journaux ne les ont pas rapportées fidèlement. J'ai signalé ce fait le lendemain, et le très honorable député ne peut citer le rapport original. La même chose lui est arrivée souvent, et je crois qu'il devrait cesser de douter des paroles que d'autres honorables députés ont prononcées.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai fait faire des recherches pour obtenir le démenti dont a parlé l'honorable député, mais personne n'a pu en trouver mention dans quelque dossier que ce soit. Toutefois, l'honorable représentant se trouvait dans une impasse à cet égard. Tout compte fait, Joey se tient dans l'ombre. Si l'on ne sait pas qui est Joey, qu'il me soit permis de préciser que le premier ministre

de Terre-Neuve a affirmé qu'il y aura un Union Jack et, en ce qui le concerne, rien d'autre. Monsieur l'Orateur, combien aléatoire est la ligne de conduite du gouvernement à cet égard, car ayant mis l'Union Jack au rancart et ayant affirmé qu'il ne figurerait pas dans le drapeau du Canada, il voudrait maintenant un deuxième drapeau. A notre avis, il faudrait réunir les deux.

Le premier ministre devrait cesser de formuler de stupides et vagues menaces; on nous en a déjà trop adressé. Cessez de faire présenter vos motions par vos alliés et de leur permettre de formuler des menaces car nous ne permettrons pas...

M. Grégoire: J'invoque le Règlement.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable représentant a suscité ce débat, et je lui prêterai donc un peu d'appui. Ne faites pas de menaces en vous attendant que les créditistes vous appuieront toujours pour vous tirer d'affaire.

M. Grégoire: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Je demande au chef des créditistes ce qu'ont dit de lui ses bons amis il y a quelques années encore. Le ministre de la Santé a déclaré alors à Calgary que «Réal Caouette ne devrait pas siéger à la Chambre des communes». Voilà ce qu'on pensait alors de lui. Aujourd'hui, il existe un magnifique sentiment de collaboration entre...

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Aujourd'hui, il existe un magnifique sentiment de collaboration entre les membres du...

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! Deux noirs ne font pas nécessairement un blanc. Vous voulez vous expliquer sur un fait personnel?

M. Grégoire: Je pose la question de priviège, monsieur l'Orateur. Le chef de l'opposition a dit exactement la même chose dans ma circonscription électorale et son candidat a perdu son dépôt lors de ces élections.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais, directement ou indirectement, fait de telle déclaration, et l'honorable représentant sait que son avancé n'est pas fondé.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît!